

Rôle de la séance publique du 09/07/2026 à 09h45

Présidente : Madame DORION

Assesseurs : Monsieur CAMENEN et Madame OZENNE

Greffière : Madame YARDE

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme FLORENT

01) N° 2503659

RAPPORTEURE : Mme DORION

Demandeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Défendeur M. X

Me EROL

Requête du PREFET DU VAL-D'OISE contre le jugement n° 2505206-2508423-2511049 en date du 18 novembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a, à la demande de M. X, annulé la décision implicite portant refus d'abrogation de l'expulsion du 26 mars 2015, ainsi que les assignations à résidence du 19 mars 2025 et du 10 juin 2025, lui a enjoint d'abroger l'arrêté du 26 mars 2025 portant expulsion dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement et condamné L'Etat à verser à M. X la somme de 1 500 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.